

# #CRISEDESMETIERSDELHUMAIN

# #REVALORISATIONPOURTOUS!

**MANIFESTE**

Centre-Val de Loire, le 3 décembre 2021

**Les Dirigeants associatifs alertent et se mobilisent pour la reconnaissance et les revalorisations salariales des professionnels du secteur social, médico-social et de la santé**

**Vendredi 10 décembre 2021**, les responsables associatifs élus et salariés, les usagers et leurs familles du secteur social et médico-social se rassemblent afin d'alerter sur les dangers que font peser les iniquités salariales issues du Ségur de la Santé, **qui exacerbent les difficultés de recrutement au risque d'aggraver une pénurie de personnel déjà importante.**

Nous voulons attirer l'attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions, des addictions et de la protection juridique des majeurs. **Ils ont tous contribué de manière continue à la gestion de la Covid-19, en assurant des missions de soin et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.**

En région Centre-Val de Loire, le secteur associatif social, médico-social et sanitaire représente :

- plus de 39 000 salariés
- près de 1 500 établissements employeurs (source : *Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2018*) ;

Le Ségur de la Santé a suscité beaucoup d'espoir. L'accord signé le 13 juillet 2020 et les annonces complémentaires du Premier Ministre le lundi 8 novembre 2021 constituent un effort inédit et de belles avancées sociales mais ne concernent que le personnel soignant, laissant de côté certains personnels éducatifs et ceux des services généraux et administratifs qui concourent tous à la qualité de l'accompagnement. Le secteur social est mentionné dans l'accord de méthode de la mission LAFORCADE, mais force est de constater qu'aucun engagement ferme ni aucun calendrier n'est annoncé sur ce point.

Malgré les annonces gouvernementales, **aucune mesure n'a été retenue pour les professionnels de l'accompagnement dans le PLFSS<sup>1</sup> 2022.**

Le Premier Ministre a annoncé l'organisation d'une conférence des financeurs avant le 15 Janvier 2022

dédiée notamment à la problématique du manque d'attractivité du secteur social dont nous restons en attente des modalités d'organisation.

Ces derniers mois, nos organisations ont régulièrement alerté le Gouvernement tout comme les acteurs institutionnels locaux (ARS, Conseils Départementaux, DREETS...) sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la Santé et sur la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Les récentes annonces du Gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes.

**Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la Santé a exacerbé les difficultés de nos organisations, précisément au moment où il importait de les soutenir, après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion de la COVID. Les différences de traitement induites par le Ségur selon les métiers ou les secteurs d'activité suscitent aujourd'hui un sentiment très fort de mépris, d'injustice et de colère chez les salariés concernés alors qu'ils ont joué un rôle fondamental tout au long de la crise.**

Au-delà même des évolutions salariales nécessaires, **c'est de la capacité de nos Structures d'assurer leurs missions auprès de nos concitoyens les plus fragiles et donc de mettre en œuvre des politiques nationales et départementales de solidarité, dont il s'agit aujourd'hui.**

Par ce manifeste nous alertons et interpellons le Gouvernement et les pouvoirs publics sur **la dégradation du climat social** dans ce secteur qui accompagne les publics les plus fragiles de notre société. Le non-respect du principe d'égalité de traitement provoque des "démotivations" et des difficultés de recrutement dans nos secteurs. **Nos Structures ne sont plus en mesure d'assurer l'effectivité de leurs missions, ainsi que la sécurité des usagers.**

**Il est donc essentiel et urgent d'agir.**





RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

